



## DURÉE

3 jours (soit 24 heures)  
8h / jour

## PRIX

1 432,00 € HT par participant  
Frais de repas et d'hébergement non inclus

## PUBLIC CONCERNÉ

Architectes, ingénieurs bâtiment, diagnostiqueurs immobiliers\*, techniciens d'études du bâtiment\*, professionnels de l'immobilier et de la construction souhaitant élargir leurs compétences\*, experts de justice\*, gestionnaires immobiliers\*, experts d'assurance

## PRÉREQUIS

\*Posséder un diplôme de niveau BAC+3 dans le domaine du bâtiment conformément au décret n°2016-1965 du 28 décembre 2016 relatif aux modalités de réalisation du diagnostic technique global des immeubles à destination partielle ou totale d'habitation relevant du statut de la copropriété  
Maîtrise de la langue française

## PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'échanges et d'ateliers pratiques

**Il est demandé aux stagiaires de venir en formation avec un ordinateur portable**

## FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

## ÉVALUATION ET SUIVI

QCM d'évaluation des connaissances

Questionnaire de satisfaction

En fin de formation, le stagiaire s'auto-évalue en remplissant la grille de compétences de l'attestation de fin de formation

## PLUS D'INFOS

Tél. : 0 969 320 805  
Mail : formation@ofib.fr  
www.ofib.fr

# Diagnostic général d'un immeuble à intégrer au D.T.G (Diagnostic Technique Global)

### Les « + » de la formation :

- ✓ **Avant formation** : accès à notre plateforme de ressources en ligne pour une mise à niveau afin de préparer les participants à la formation.

Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle.

## OBJECTIFS

- ✓ **Acquérir** une méthodologie de diagnostic technique d'un immeuble
- ✓ **Savoir décrire** un immeuble et repérer les désordres
- ✓ **Identifier** les écarts aux obligations réglementaires
- ✓ **S'approprier** une grille de diagnostic du bâti
- ✓ **Etablir** l'inventaire des travaux préventifs et curatifs
- ✓ **Evaluer** le coût des travaux

## PROGRAMME

### JOUR 1

- ✓ Obligations légales et réglementaires selon C.C.H des copropriétés
- ✓ Documents et diagnostics constitutifs du DTG
- ✓ Méthode de diagnostic et grilles d'évaluation
- ✓ La préparation de la visite
- ✓ Les outils nécessaires au diagnostic
- ✓ Les caractéristiques des bâtiments
- ✓ La chronologie de la visite

### JOUR 2

- ✓ Prise de connaissance des documents
- ✓ Les examens
- ✓ Diagnostic de l'état apparent de la solidité du clos et du couvert
- ✓ Diagnostic de l'état des conduites et canalisations collectives
- ✓ Diagnostic l'état des équipements communs et de sécurité
- ✓ Le rapport d'audit
- ✓ Le carnet d'entretien

### JOUR 3

- ✓ Analyse des améliorations possibles concernant la gestion technique et patrimoniale de l'immeuble
- ✓ L'évaluation sommaire des travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble (sur les 10 ans)
- ✓ Intégrer le DPE avec mention ou Audit énergétique



## VALIDATION

- ✓ Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié ISQ-OPQF et CERTIBAT Formation Professionnelle



Sur demande, déploiement de nos formations au sein de votre structure (intra-entreprise) partout en France.